

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 mars 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

5 avril 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 3 avril le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Audrey LAURENT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

< > < > < > < >

Objet : Mise à jour du
tableau des effectifs :
créations et
suppressions de postes

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2023**

QUESTION N° 17

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes

RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 15 mars 2023.

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer les postes au 1^{er} mai 2023 et supprimer les postes suivants à la date de titularisation :

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Direction	Date de création
Adjoint administratif	Remplacement d'un départ en retraite	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	DAG (Etat civil)	01/05/2023
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Remplacement d'un départ par mutation	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	DRH	01/05/2023
Un poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Promotion interne	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	DSTAU	01/05/2023
Un poste du cadre d'emplois des techniciens	Promotion interne	Agent de maitrise principal	DSTAU	01/05/2023
Quatre postes du cadre d'emplois des agents de maitrise	Promotion interne	Trois postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	DCVA (1) Sports (1) DEJ (2)	01/05/2023
Un poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe	Réussite à concours	Un poste de technicien	DSTAU	01/05/2023

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du CST du 3 avril 2023,

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la création au 1^{er} mai 2023 et la suppression des postes susvisés, à compter de la date de titularisation dans le nouveau grade.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 avril 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).